



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUIN 2012

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - FACON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - LAGLERA Dora - BILLOIR Julien - LANFREY Claudine - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali - CANTEL Sébastien - TEYSSIER Yannick.

Absents excusés : THEOLIER Thierry - PIEPER Anne - DA LAMA Marie - RITTAUD Nathalie - BENI Elodie

Procurations : COSTA Françoise à LAGLERA Dora - THOMAS Louis à MASOCH Gérard - BOTTE Géraldine à RAFFIN J.Claude

Monsieur Sébastien CANTEL a été élu secrétaire.

Une minute de silence a été observée pour honorer la mémoire de Sylvain CHINAL, qui a siégé au sein du Conseil Municipal de 1953 à 1992.

=====

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 23 mai 2012.

2. AMENAGEMENT DE LA RD1006 – ENTREE DE MODANE VILLE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la route départementale 1006 – entrée de Modane Ville (recalibrage de la chaussée existante, création d'un cheminement mixte piéton-cycliste et d'une zone de stationnement, mise en place d'un aménagement paysager et de l'éclairage public plus reprise des réseaux d'eaux pluviale et d'arrosage) ainsi que le plan de financement correspondant dont le coût d'objectif s'établit à trois cent cinquante sept mille sept cent quarante quatre euros hors taxes (357 744 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

3. MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE DES FETES : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de mise en conformité de la salle des fêtes (réfection totale du hall d'entrée, des sanitaires, du bar existant, création d'un espace dédié au stockage du mobilier et installation d'un système de désenfumage dans la salle principale) ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à cent soixante sept mille deux cent vingt cinq euros hors taxes (167.225 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

4. REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE ET DU PARKING SAINTE-BARBE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville et du parking Sainte Barbe (redéfinissant une place à caractère urbain, des aires de stationnement réorganisées et optimisées, des axes routiers recalibrés et mieux adaptés, un volet paysager de qualité) ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à six cent mille euros hors taxes (600 000 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

5. ACCESSIBILITE HANDICAPES «ECOLE MATERNELLE» : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de mise en accessibilité aux personnes handicapées de l'école maternelle, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à soixante douze mille huit cent quatre vingt un euros Hors Taxes (72 881 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

6. ACCESSIBILITE HANDICAPES «ECOLE JULES FERRY 1» : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDES DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de mise en accessibilité aux personnes handicapées de l'école Jules Ferry 1, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à deux cent neuf mille cinq cent quatre vingt trois euros hors taxes (209 583 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

7. DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT CAFAREL : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDES DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de démolition et de reconstruction du pont CAFAREL, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à sept cent soixante dix mille euros hors taxes (770 000 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie et de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

8. AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE – 3^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX – TRONÇON C : CONFIRMATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la demande de subvention formulée auprès du Conseil Général de la Savoie pour l'aménagement de surface du quartier de la gare -3^{ème} tranche de travaux, tronçon C – dont le coût d'objectif prévisionnel hors taxes s'établit à deux cent douze mille et deux cent vingt huit euros hors taxes (212 228 € HT).

9. AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE – 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX – TRONÇON D : CONFIRMATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la demande de subvention formulée auprès du Conseil Général de la Savoie pour l'aménagement de surface du quartier de la gare – 2^{ème} tranche de travaux – tronçon D, dont le coût d'objectif prévisionnel de travaux s'établit à six cent trente mille euros Hors Taxes (630 000 € HT).

10. SORTIE D'UN BIEN MEUBLE DE L'INVENTAIRE

Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire et de l'état de l'actif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la sortie de l'inventaire de la nacelle élévatrice sur porteur VL affectée au service de l'éclairage public désormais hors service.

Ce bien meuble est cédé à Monsieur Robert AUZET, domicilié «Le Petit Chaudol» - 04420 LA JAVIE, moyennant la somme de cinq cent euros toutes taxes comprises (500 € TTC).

11. MUSEOBAR : PRIX DE VENTE D'UN ARTICLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente des cartes postales commercialisées au Muséobar à un euro (1 €).

12. AVANCE DE TRESORERIE POUR L'ASSOCIATION THABOR CHABERTON : CONVENTION CADRE D'AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE AFFECTEE

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 contre (Mme LAGLERA) et 1 abstention (M. FRIQUET), Messieurs LETT et PERRI ne prenant pas part au vote, consent une avance de trésorerie remboursable d'un montant de trois mille euros (3 000 €) à l'association Thabor Charberton et approuve la convention cadre d'avance de trésorerie remboursable à intervenir avec ladite association.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

13. ACCUEIL EN RESIDENCE DE LA COMPAGNIE LALASONGE : CONVENTION AFFERENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur SIMON ne prenant pas part au vote, approuve l'accueil en résidence à la salle des fêtes de Modane du 6 au 31 août 2012, de la Compagnie LALASONGE à l'occasion de la création de son spectacle «un monde meilleur» ainsi que la convention afférente.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'accueil en résidence à intervenir avec la Compagnie LALASONGE.

14. PROGRAMME D'ECHANGES AVEC LA VILLE D'OHMDEN : CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AVEC LA REGION RHONE-ALPES

Dans le cadre du programme d'échanges avec la ville d'Ohmden, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention attributive de subvention d'un montant de quatre mille cent vingt euros (4 120 €) à intervenir avec la Région Rhône-Alpes et autorise Monsieur le Maire à la signer.

15. RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2011.

En raison de l'inexactitude de nombre de données communiquées par la Lyonnaise des Eaux, une présentation du rapport établi par le délégataire sera réalisée par ce dernier en commission permanente.

16. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel de droit public pour une durée de un an, cadre d'emploi des adjoints administratifs de 1^{ère} classe, indice brut : 479, indice majoré 416.

L'agent recruté percevra éventuellement le supplément familial de traitement et le cas échéant les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

17. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour la gestion des différentes salles communales à compter du 1^{er} juillet 2012 et complète en ce sens le tableau des effectifs.

18. TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET EN UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans le cadre de la promotion interne, à compter du 1^{er} juillet 2012, la transformation d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet en un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et complète en ce sens le tableau des effectifs.

19. CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, dans le cadre de la pérennisation d'un poste initialement pourvu par la voie contractuelle, la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe à raison de 26 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2012 et complète le tableau des effectifs en ce sens.

20. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE ROUTIER LE FRENEY : MODIFICATION DE L'ARTICLE 10 DES STATUTS AFFERENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, la délibération du Syndicat Intercommunal du Centre Routier Le Freney du 20 avril 2012 relative à la modification de l'article 10 de ses statuts ainsi que les nouveaux termes de cet article 10 : «Les contributions foncières des entreprises provenant du centre routier et encaissées par la commune de Le Freney sur le territoire de laquelle il est implanté devront être reversées par ladite commune au syndicat à hauteur de 25% de leur montant».

21. APPROBATION DE LA PROCEDURE D'ARBITRAGE DANS LES CONTENTIEUX ENTRE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU CENTRE ROUTIER LE FRENEY ET LA COMMUNE DU FRENEY

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions (Mme LAGLERA – MM. GRAVIER et FRIQUET), approuve le recours à la procédure d'arbitrage dans les contentieux entre la SEMICROF et la commune du Freney.

22. CESSIION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / MADAME BUGNONE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur GRAVIER ne prenant pas part au vote, approuve la cession de la parcelle cadastrée section F n°1369 d'une contenance de 32m², lieudit «Le Charmaix Ouest» à Madame BUGNONE moyennant la somme de mille cent quatre vingt quatre euros (1 984 €).

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

23. CESSIION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / EPOUX BONNAVION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession des parcelles cadastrées section E 211p et E 213, lieu-dit «Le Seuil» d'une superficie respective de 423m² et 38 m²/76m² aux époux BONNAVION moyennant la somme de mille trois cent neuf euros et vingt centimes (1 309,20 €).

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

24. ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MODANE : DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVANT ALIENATION

Afin de permettre le cas échéant, sa mise en vente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le déclassement du domaine public communal de l'ancien Centre d'Incendie et de Secours de MODANE sis 595, cours Aristide Briand, cadastré section C N°2765, d'une contenance de 1025 m².

25. ALIENATION DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MODANE : APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES AFFECTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le cahier des charges relatif à l'aliénation de l'ancien Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Modane.

Monsieur le Maire et Monsieur Louis THOMAS, conseiller municipal délégué au patrimoine sont chargés de faire toutes les diligences pour aboutir à l'aliénation de l'ancien CIS de Modane de gré à gré.

26. COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT «LES HAUTS DE LOUTRAZ» : CESSIION DU LOT N°5 A MONSIEUR HERABA ET MADAME TASSEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle cadastrée section A n°3808, d'une contenance de 669m², dans le lotissement «Les Hauts de Loutraz» à Madame TASSEL et Monsieur HERABA moyennant le prix de quatre vingt quinze euros Toutes Taxes Comprises le mètre carré (95 € TTC/m² -TVA comprise au taux de 19.6%).

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

27. DOMAINE SKIABLE DE VALFREJUS – SECURISATION DES PISTES DU LAC ET DE LA COMBE : AUTORISATION DE PASSAGE SUR PARCELLES COMMUNALES

Afin de permettre les travaux de sécurisation projetés par le Syndicat Mixte Thabor Vanoise, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le passage des nouveaux tracés des pistes du Lac et de la Combe sur les parcelles communales cadastrées section F N° 1086, 1094, 1095 et 1096, lieu-dit «le Fréjus dessus».

28. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte de la délégation qui lui a été consentie en matière de marchés publics :

- Espace sensation Valfréjus : attribution du marché de travaux pour la réalisation d'ateliers découverte, parcours acrobatique en hauteur et tyroliennes à l'entreprise PRISME SAS de SAINT-HELENE DU LAC 73800, pour un montant de 155 950 € HT.
- Remplacement du générateur d'air chaud de l'église :
 - Lot 1 - gros œuvre : attribué à l'entreprise BOB RENOVATION pour un montant de 14 289 € HT
 - Lot 3 – double peau cuve fioul : attribué à l'entreprise NATECH de VILLAZ (74) pour un montant de 7 840 € HT
 - Lot 2 – chauffage : déclaré infructueux ; une nouvelle remise d'offres est prévue pour le 13 juillet 2012
- Restauration scolaire : reconduction pour une année, du marché passé avec la société BERTINO VIARD.
- Parc d'activités des Terres Blanches – tranche 2 : avenant négatif n°2 d'un montant de 4 644,70 € HT. Le montant du marché initial est porté de 104 518 € HT à 116 523,30 € HT après avenant n°1 positif de 16 650 € HT.

Enfin, il précise que dans le cadre de la procédure d'expropriation suivie par la Société Française du Tunnel du Fréjus (SFTRF) en vue du projet de construction de la galerie de sécurité du tunnel routier du Fréjus, Monsieur le Juge de l'Expropriation de la Savoie a ordonné un transport sur les lieux, sur le territoire de la Commune, le mardi 31 juillet 2012 à 10h30 en Mairie.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h15.

A Modane, le 3 juillet 2012



Le Maire,

J.Claude RAFFIN